

COMPAGNIE NORD-AFRICAINNE DE CELLULOSE (CELLUNAF), Baba-Ali, près Alger

S.A., 1946.
1949 : Démarrage de l'usine.

AEC 1951-1567. — Compagnie nord-africaine de cellulose Cellunaf, siège social : 11 bis, rue Lys-du-Pac, Alger. — 1946. — Société anon., 400 millions de fr. — Fabrique de papiers d'alfa. Usine à Baba-Ali, près Alger (Bureau à Paris : 31, rue de Constantine).

Cte Marie de Roux (1878-1943), de l'Action française : bâtonnier du barreau de Poitiers, historien >

Pierre (1905-1962) : carrière à la Banque de l'Algérie : 1926 rédacteur, 1939 secr. général, 1946 sous-gouverneur, 1951 pdt > pdg Cie financière pour le développement économique de l'Algérie, Banque industrielle de l'Afrique du Nord... adm. Cellunaf... (nécrologies Témerson, 1962).

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE [dev. Soffo en 1949],
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

[...] La Financière fondait, le 28 novembre 1941, une filiale à Casablanca, la Société financière transafricaine... La Sofitra possédait bientôt des intérêts dans un grand nombre d'affaires importantes :... Cie nord-africaine de cellulose, Nord-africaine des alfas, Cie nord-africaine de papeterie...

LA CELLUNAF à Baba-Ali ?
usine « modèle » ? Voire...
(*Alger Républicain*, 13 janvier 1953)

DANS la grande usine de la CELLUNAF de Baba-Ali, tout ne marche pas comme dans le meilleur des mondes, pour les ouvrières et les ouvriers.

La direction de cet établissement, qui avait licencié une partie de son personnel, et qui a réembauché quelque peu depuis, n'a pas changé ses méthodes, peu soucieuse du bien-être de ses ouvriers et de ses ouvrières.

Tout d'abord, les grandes portes d'entrée laissent passer des courants d'air que les travailleurs n'apprécient pas, surtout quand vient la nuit.

Ensuite les lampes placées trop haut, rendent le travail des trieuses difficile. Ces dernières ne disposent d'ailleurs que d'un seul châssis, pour toutes, alors qu'elles sont 4 à 5 par table. Il s'ensuit des erreurs et il arrive qu'il faut recommencer le tri de toutes les feuilles de rames.

Pourquoi pas alors un châssis par trieuse ?

Autre lacune importante. Dans un certain nombre de cas, la paye devrait se faire chaque jour fin de quinzaine, mais elle a lieu avec des retards de 5 à 6 jours et quelquefois davantage. Les fiches de paie ne sont pas réglementaires, et ne portent pas les cachets de l'entreprise. Les heures supplémentaires ne sont pas toujours payées, au taux prévu par la loi. Les heures au-dessus de 40 heures, jusqu'à 48 heures, devraient être payées à 25 %.

La prime de fin d'année n'a pas été touchée par tout le personnel suivant ce qui lui revenait et d'après le nombre d'heures effectuées.

Pourquoi ?

Autre anomalie très grave qu'il convient de dénoncer :

Le personnel venant d'Alger est transporté par autocar. Pourquoi n'en est-il pas de même pour les ouvrières et ouvriers venant de Blida et environs, et qui doivent eux s'abonner aux chemins de fer ?

Voilà une série de revendications pour lesquelles, tout le personnel doit lutter, et qu'il arrachera grâce à son organisation syndicale.

Les travailleurs de la CELLUNAF doivent s'unir et agir, car seule l'action paie.

[Desfossés 1956/2171]

Cellulose du Pin (Saint-Gobain) > % Cartonneries de La Rochette + % Cellunaf.

Yves Courrière,

La Guerre d'Algérie, 4, Les feux du désespoir, Paris, Fayard, 1971, 679 p.

Cellunaf, 153, 226.

Le président de la Cellunaf employa à l'usine son ami, le général Jouhaud, dans la période qui précéda le putsch et son engagement dans l'OAS.

Fadela M'Rabet,

La Femmes algérienne suivi de *Les Algériennes*,
1969, Paris, Maspero, 304 p.

[191n.] Enquêtant à l'usine de papier Cellunaf, *El Djeich* (avril 1967) rapporte — ce qui est déjà de trop —, et sans le moindre commentaire — ce qui en dit long — les propos du chef du personnel :

« Les Algériennes ne montrent pas de prédispositions (sic) à assumer des responsabilités. Elles se contentent de faire le travail de manière routinière... Avant l'indépendance, 40 femmes espagnoles suffisaient à faire le travail effectué aujourd'hui par 75 Algériennes. »

Ah, que l'indépendance était belle à l'époque coloniale.

On comprend que toutes ces vomissures antiféminines et antinationales soient rassemblées dans un paragraphe intitulé : *Peu de sens de responsabilités* ; on comprend aussi que le plumitif de service ait ajouté, plus loin : « À égalité de qualification et de rendement entre un homme et une femme, c'est sûrement l'homme qu'il faut choisir et recruter. »

(Le Monde, 5 janvier 1966)

À la suite du décès de M. Maurice Franck, président-directeur général, survenu le 15 décembre dernier, le conseil d'administration, réuni le 23 décembre 1965, a nommé M. André Guillanton, ingénieur en chef des mines, président de la Compagnie nord-africaine de cellulose [Cellunaf], président-directeur général de la société.

La Rochette-Cenpa
Rapport sur l'exercice 1970
(La Vie française, 11 juin 1971)

PDG Jean Vaujour.

[...]

Transfert de la filiale Cellunaf à l'Algérie

Avant de terminer, permettez-moi de vous dire combien le transfert à la SOCIÉTÉ NATIONALE ALGÉRIENNE DE LA CELLULOSE (SONIC) de l'usine de CELLUNAF a été douloureusement ressenti par nous. C'est avec une grande émotion que j'ai le devoir de vous entretenir des conditions dans lesquelles ses installations industrielles et immobilières ont été transférées le 28 avril 1971.

C'est parce que l'usine de Baba-Ali a été placée dans des conditions qui rendaient impossible son exploitation — notamment du fait de la suppression progressive de tout crédit bancaire et de tout escompte ainsi que des contraintes multiples sur ses prix de revient — que nous avons été contraints d'accepter ce transfert. L'indemnité qui nous est promise correspond à peine au 1/10^e de la valeur d'expertise.

Je ne m'élève pas contre le fait qu'un État étranger, et donc souverain, ait eu le désir de s'approprier pour l'exploiter un instrument de production : ceci est un problème politique que je n'ai pas à juger, mais votre conseil a élevé une protestation solennelle contre le fait d'avoir été contraint au transfert de nos biens dans des conditions qui, sous couvert d'un contrat, aboutit en fait à une véritable spoliation, surtout quand s'y ajoutent des mesures qui, sans motif officieux [*sic*], privent le directeur de notre usine, depuis plus de trois mois, du droit de franchir la frontière algérienne.

Vingt-deux années d'efforts et de travail dans ce pays auraient mérité un meilleur sort

Il va sans dire que, malgré l'épreuve algérienne qui nous atteint, **notre volonté de poursuivre notre mission demeure**. Nos efforts de modernisation et de développement de nos activités de carton, de cannelure et de caisses seront poursuivis, plus spécialement dans le cadre du Marché commun ainsi que des pays qui l'entourent. Nous saisirons toute occasion qui nous sera offerte de compenser, si je puis ainsi m'exprimer, la perte de CELLUNAF par une action encore plus développée de nos fabrications traditionnelles et, dès que nous le pourrons de nouveaux produits. »

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1970 qui font apparaître un bénéfice de 5.677.158 F. Le dividende a été fixé à 4 F, assorti d'un avoir fiscal de 2 F, portant le revenu global par action à 6 F. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 27 septembre prochain contre remise du coupon n° 23.

La Rochette-Cenpa
Rapport sur l'exercice 1971

[...] Dans son allocution, le président [Jean Vaujour] a souligné l'importance des provisions constituées en raison de la cession, imposée en cours d'exercice, de la CELLUNAF, filiale de Rochette-Cenpa, à la Société nationale algérienne de la cellulose.

Bien qu'aucune des indemnités consentes par cette société algérienne n'ait à ce jour été versée, La Rochette-Cenpa a tenu à honorer les engagements de sa filiale. [...]

Who's who, 1971 :

CASTELLE (Maurice)[⁰/_{oxo}](1898). 1929 La Rochette-Cenpa > 1956 S.N. Éts Soulier à La Plaine-Saint-Denis, Tunisienne des emballages modernes à Tunis (1960), La Rochette-Maroc à Casablanca, Cie nord-africaine de Cellulose [Cellunaf].

Who's who, 1971 :

CORNET (Pierre)[⁰/_{oxo}]. X. 1947 ing., 1951 dir., 1954 DGA, 1966 pdg Cellunaf > 1958... Sté d'approvisionnement alfatier, La Rochette-Cenpa.

Guillanton (André)[⁰/_{xo}]

Anc. commissaire féd. aux Aff. éco. de l'Indoch. sous l'amiral Decoux. Puis Bq Indoch.

AEC 1951 : adm. Eaux élec. IC et Entreprise du Centre-Afrique

Desfossés 1956, 1793 (Indoch. et forest. des allumettes), 2178 (Cenpa).

Who's who, 1971 :

GUILLANTON André [⁰/_{xo}]. Ingénieur conseil et administrateur de sociétés. Né à Vannes (Morbihan), le 18.9.1902. F. : d'Adolphe, fonct., et d'Anna Guillard. M. : le 27.10. 1936, à Bamako, avec Simone Naudet. Enf. : Patrick. Ét. : Coll. de Vannes, Lycée Nantes, Éc. polytechn. Gr. : ing. des mines. Carr. : dans le secteur publ. chef Service des mines Madagascar et A.-O.F., insp. gén. des mines et de l'industrie Indochine, ing. gén. F.O.M. commissaire féd. aux Aff. écon. Indochine [sous l'amiral Decoux] ; depuis 1948 dans le secteur privé, ing. cons. Banque Indochine*, prés. Cie nord-afr. de cellulose [Cellunaf*], adm. Cartonneries Rochette, Cenpa*, Cellulose du Rhône, actuel. ing.-cons. Cie des Forges Châtillon-Commentry*. Décor. : off O nat. Légion d'hon. A. : 15, av. Recteur-Poincaré Paris 16, France.

Who's who, 1979 :

NEYRET (Gérard, Marie, Joseph), ingénieur. Né le 4 mars 1932 à Saint-Étienne (Loire). Fils de Xavier Neyret, fabricant de rubans, et de Mme, née Hélène Drevon. Mar. le 31 août 1967 à Mlle Liliane Guillemelle (1 enf. : Bertrand). Études : École des Frères à Saint-Étienne, Collège Mariste à Saint-Chamond, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures, diplômé de l'Institut de recherche et de formation aux études de développement et de l'École du chef d'entreprise. Carr. : ingénieur d'études irrigation-drainage à la Société Sogréah (groupe Neyrpic*)(1957-1958), ingénieur d'entretien chez Rhône-Poulenc chimie (1959-1963), chef des services techniques de la Papeterie Cellunaf à Alger (1964-1965), coopérant technique au Bureau d'études et réalisations industrielles à Alger (1965-1967), chef des services généraux au complexe sidérurgique d'El Hadiar (1967-1977), ingénieur en chef à la Société nationale de sidérurgie* (1973-1977), ingénieur-chef des services généraux à la Compagnie française d'entreprises minières, métallurgiques et d'investissement [Cofremmi*](depuis 1977), membre délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger (depuis 1975). Œuvres : Réflexions sur la méthode de projeter, construire, constituer l'équipe, organiser et mettre en route une usine sidérurgique en tiers monde (1976), les Pièces de rechange dans la maintenance des entreprises implantées dans les pays en développement (1978). S'intéresse à l'adéquation de la technologie au tiers

monde. Sports : randonnée pédestre, ski. Adr. : prof., 17, rue Dumont-d'Urville, 75116
Paris ; privée, 16, rue de Marnes 92410 Ville d'Avray.
